

Les gisements de vents ne sont pas à vendre

Le potentiel d'énergie renouvelable, une ressource commune à protéger

Alexandre Richard

Hiver 2026

La structure juridique choisi par l'Alliance de l'Énergie de l'Est forme :

- ▶ Des élus locaux converti en promoteur de projets énergétique
- ▶ Des banques et investisseurs qui captent les intérêts et une part des dividendes avec très peu d'effort réel.
- ▶ Des dissensions sociales dans les communautés

Communalisation des risques couplé à une privatisation d'au moins la moitié des gains pécuniers projetés

Assimilation économique

Addiction Pécuniaire

Division sociétale

Dépendances aux valeurs foncières élevées

Risque d'actif échoué augmenté

L'ensemble des consommateurs d'énergie sont impactés négativement

- ▶ Perte d'efficacité économique projetée équivalente aux intérêts et aux dividendes
- ▶ Contournement stratégique de la mission d'Hydro-Québec qui consiste à assurer un approvisionnement énergétique à moindre coût.
- ▶ Risque de retarder et fragiliser le processus de réconciliation avec les premières nations (divisions sociale intérieure, endettement à long terme, assimilation économique)

Privatisation tranquille des ressources énergétiques via de multiples projets de dénationalisation du potentiel énergétique incluant celui des îles.

Incohérence juridique, économique et morale du projet

- ▶ Accentuation accru des risques de judiciarisation
- ▶ Consentement préalable libre et éclairée nécessaire à la validité juridique des contrats sociaux.
- ▶ Plan de Gestion Intégré des Ressources Énergétiques en cours d'élaboration. (plan préliminaire incohérent)
- ▶ Les études d'impacts et autres études sont réalisées par des firmes privées (perte d'opportunité pour les OBNL à vocations sociales et instances publiques de proximités)
- ▶ Perte d'expertise pour les contributeurs volontaires et les employés d'hydro-Kepek

Appel à la Vigilance

Citoyenne

BAPE

Organismes

Syndicats

Régie de l'énergie

Non à la dénationalisation énergétique du territoire !

- ▶ Appel une vigilance générale illimitée
- ▶ Moratoire demandé pour toutes nouvelles production énergétique.
- ▶ Moratoire demandé pour toutes nouvelles production de projet de loi et/ou amendement qui touchent à l'énergie.

Wind land and water is not for sale

***PAUSE
Nécessaire***

- ▶ Les appuis des élus ne suffisent pas.
- ▶ L'affichage préalable et impartiale des solutions de rechanges à moindre coût est nécessaire au consentement des communautés d'accueil et des consommateurs d'énergie qui financent les projets de décarbonation à même les tarifs d'électricité.
- ▶ Une pondération démocratique des poids accordés aux différents critères est nécessaire pour matérialiser la cohésion sociale.
- ▶ Une structure juridique appropriée doit être démocratiquement choisie au préalable.

Composantes valorisées de l'environnement:

- Équité socio-économique-
- Subsidiarité des décisions-

